



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

CONTACTS: Claudia Orlandini
LIFE Communications Officer
Fixe: +32 (0)2741 2433
Portable: +32 (0)499 197 858
communications@lifeplatform.eu

Le thon rouge et ICCAT : 50 ans après.

Le moment est arrivé de corriger les erreurs du passé et redonner l'accès à la petite pêche.

Bruxelles, 16 Novembre 2016 – La Plateforme LIFE **demande aux parties contractantes de l'ICCAT d'établir un quota de thon rouge spécifique, non-transférable et réservé à la petite pêche.** Dans un document détaillé préparé pour l'ICCAT, qui concerne surtout la France et l'Espagne, LIFE souligne la nécessité d'attribuer une partie des quotas de thon rouge de façon équitable à la petite pêche qui a une valeur sociale très importante et utilise des engins et des méthodes sélectives qui ont un impact réduit sur l'environnement.

Lors de la réunion qui aura lieu à Vilamoura au Portugal du 14 au 21 Novembre, les 51 parties contractantes (50 + le groupe UE) de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) décideront du sort du thon, d'autres espèces similaires, et du secteur de la pêche qui en dépend. Ceci est crucial pour de nombreux petits pêcheurs de l'Atlantique et de la Méditerranée **qui ont vu leur activité traditionnelle détruite par l'expansion incontrôlée des filets dérivants de grande taille (aujourd'hui interdits en UE), des sennes coulissantes et palangres industriels.**

Etabli en 1966 par la Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, l'ICCAT célèbre aujourd'hui son 50ème anniversaire.

Si dans le passé elle était perçue comme favorisant les intérêts de la partie industrielle du secteur de la pêche au thon, dans les dix dernières années l'ICCAT s'est rattrapée. En 2009 un magazine indépendant accusait ses politiques sur le thon rouge d'être une "honte internationale". Puis, suite à une stricte mise en œuvre du plan de reconstitution du thon rouge, qui prévoyait une réduction drastique des TACs, ICCAT a été félicitée pour s'en être « tenue à la science ». Par la suite, elle a pu proposer une augmentation des quotas de thon rouge de 20% pour les années de 2015 à 2017.

Maintenant l'ICCAT doit agir afin que les bénéfices découlant de cette augmentation des quotas n'aillent pas seulement en faveur des flottes industrielles qui ont été les premières responsables de la progressive disparition de la pêche au thon, et qui avec leurs opérations de pêche non durables représentent une menace à la survie des stocks et des communautés côtières. Ce qui est nécessaire est un TAC spécifique, équitable et non transférable, réservé à la petite pêche qui travaille de façon sélective.

Depuis 2016, dans le cadre du plan de reconstitution de ICCAT, en Europe (et notamment en France et en Espagne) la petite pêche a été fortement limitée. Parallèlement, il y a eu une **concentration croissante des quotas dans les mains d'un nombre restreint de grandes multinationales de la pêche, facilitée par la transférabilité des quotas.** Les droits de pêche transférables, souvent sous forme de Quotas Individuels Transférables (ITQs), nécessitent de contrôles appropriés afin d'éviter une privatisation de l'accès aux ressources, la création de marchés des droits caractérisés par la spéculation et le monopole des droits de

propriété. De tels contrôles sont trop souvent absents ou peu appliqués, le résultat étant que la petite pêche en est la première victime.

Dans la Méditerranée, **la senne coulissante industrielle liée aux opérations d'engraissement des thons représente une menace importante pour le thon rouge, les stocks de poissons fourrage**, et plus en général pour l'environnement marin. Son expansion a contribué à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; le ciblage des poissons de taille plus petite pour les opérations d'engraissement et l'utilisation des stocks de poissons fourrage sont une menace à la durabilité, et la pollution causée par les cages d'engraissement est en train de transformer des habitats sains en déchetteries polluées.

Le pêche au thon rouge, l'une des plus ancienne au monde, a été pratiquée pendant des millénaires dans le bassin méditerranéen. Des flottilles de dimension plutôt petite ont prospéré jusqu'à la deuxième partie du XX^e siècle, qui a vu l'apparition et la croissance exponentielle des opérations de pêche industrielle. A partir des années 1960, chaque décennie a été caractérisée par les crises de la pêche au thon, à partir de l'Atlantique et jusqu'à la Méditerranée – une des frayères plus importantes du thon rouge.

La solution durable proposée par LIFE, e soutenue par les lois européennes, **découle du bon sens**: distribuer les quotas de thon de façon équitable, avec une attention particulière pour la pêche artisanale et traditionnelle, et donner des primes au bateaux qui utilisent des engins sélectifs et des techniques avec un impact sur l'environnement limité.

La surpêche exercée par les opérateurs industriels a généré une perte incalculable d'emploi dans la petite pêche au cours de nombreuses années, favorisée par une distribution grossière des quotas et des politiques en faveur des opérateurs industriels. Le thon n'a pas fait exception, e **l'ICCAT a maintenant l'opportunité de corriger ces erreurs du passé** et de remettre en place un équilibre correct afin d'assurer la survie et la prospérité de la pêche artisanale qui génère d'importants bénéfices sociaux, économiques et environnementaux pour les vulnérables communautés côtières.

LIFE est une plateforme qui mise à donner une voix claire et cohérente au grand nombre de pêcheurs européens qui travaillent à petite échelle et qui utilisent des engins et des méthodes ayant un impact faible sur l'environnement mais qui dans le passé n'ont pas bénéficié d'une représentation efficace et leur étant spécifiquement consacrée au niveau européen et national. Plus de renseignements sont disponibles sur www.lifeplatform.eu.